

## La prime d'activité

### En résumé

La prime d'activité a remplacé en 2016 la prime pour l'emploi et le RSA activité. C'est une prestation sociale versée par la CAF (la MSA pour les exploitants et les salariés agricoles). Elle est destinée à compléter les revenus des salariés et des travailleurs indépendants aux ressources modestes.

### Conditions d'attribution

Pour être éligibles, les revenus ne doivent pas dépasser un certain plafond. Il faut avoir 18 ans. Les étrangers originaires de l'Espace économique européen et de la Suisse sont éligibles. Pour les autres résidents étrangers, il faut justifier d'au moins 5 ans de résidence régulière en France. Les stagiaires, apprentis et étudiants peuvent bénéficier de la prime d'activité s'ils sont rémunérés au moins à 78% du SMIC mensuel.

La prime d'activité concerne les salariés touchant jusqu'à 1,5 SMIC mensuel (1,3 SMIC en 2018). Elle est modulable en fonction du revenu. Mais comme beaucoup de prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la prime d'activité est attribuée en fonction d'une grande partie des revenus du ménage (salaires, allocations chômage, revenus fonciers et de capitaux...) et de la composition du foyer. Tout salarié au SMIC ne la reçoit donc pas, ou ne reçoit pas la somme maximale, si les revenus du ménage dépassent un certain plafond.

### Un certain plafond

La prime d'activité est calculée sur la base d'un montant forfaitaire variable en fonction de la composition du foyer (551,51 euros pour une personne seule en octobre

2018), auquel s'ajoutent les revenus professionnels abattus de 62% afin de favoriser l'activité. Un bonus individuel est également ajouté pour chaque personne en activité membre du foyer dès lors que ses revenus d'activité sont supérieurs à 0,5 SMIC. Le bonus individuel est croissant jusqu'au SMIC (maximum de 67 euros en 2018 à 0,8 SMIC, 160 euros en 2019 à 1 SMIC) puis est constant au-dessus. De ce total, est déduit l'ensemble des ressources du foyer (notamment les prestations sociales, les revenus de remplacement et les revenus d'activité) réputées être au moins égales au montant forfaitaire.

### Les plafonds pour percevoir la prime d'activité s'élevaient comme suit en 2018 :

- 1 500 euros net pour une personne seule.
- 2 200 euros pour un couple sans enfant où un seul membre travaille ainsi que pour un parent isolé avec un enfant.
- 2 900 euros pour un couple de deux enfants dont les deux membres travaillent.

### Pour les travailleurs indépendants, les plafonds concernent le chiffre d'affaires annuel (données 2018):

- 82 200 euros pour les commerçants.
- 32 900 euros pour les professions libérales.
- 32 900 euros pour les artisans et prestataires de service.

### La prime d'activité : un droit quérable

La prime d'activité n'est pas versée automatiquement. Le potentiel bénéficiaire doit en faire la demande en

déclarant les revenus de son ménage sur le dernier trimestre. Le taux de non-recours estimé se situe autour de 30%. Les droits et le calcul de la prime d'activité sont réévalués tous les trois mois par l'obligation pour le bénéficiaire de remplir une déclaration trimestrielle de ses revenus.

En juin 2018, la prime d'activité s'élevait à 163 euros en moyenne par foyer bénéficiaire.

La prime d'activité n'est pas imposable ni soumise aux cotisations sociales, à la CSG et à la CRDS ni au prélèvement à la source.

### Barème de la prime d'activité applicable en 2018 (pour une personne seule)

Ressources	Montant de la prime d'activité
0,25 Smic	177 €
0,5 Smic	306 €
0,75 Smic	252 €
Smic	155 €
1,25 Smic	46 €

#### Informations supplémentaires

- Il est possible de toucher une prime d'activité majorée pour un parent isolé avec au moins un enfant à charge ou pour une femme enceinte.
- Lorsque le calcul de la prime d'activité conduit à un montant inférieur à 15 euros, l'aide n'est pas versée.

## La réforme de la prime d'activité en 2019

Le gouvernement avait prévu d'augmenter la prime d'activité de manière progressive entre 2018 et 2021. Le montant forfaitaire de la prime a augmenté de 20 euros (à 551,51 euros) en octobre 2018. Mais la mobilisation des «gilets jaunes» a conduit le gouvernement à augmenter, accélérer et modifier la mise en place de cette mesure.

Par un décret publié le 21 décembre 2018, le gouvernement précise les modalités de l'augmentation des revenus au niveau du SMIC. Le mécanisme choisi est la revalorisation du bonus individuel de la prime d'activité de 90 euros au niveau du SMIC (qui devait initialement augmenter de 30 euros en 2019, 20 euros en 2020 et 20 euros en 2021) ainsi qu'un rehaussement des plafonds d'éligibilité. Pour atteindre et même dépasser les 100 euros promis par Emmanuel Macron,

l'augmentation légale du SMIC de 1,5% au 1<sup>er</sup> janvier 2019 procure un gain net d'environ 16 euros mensuels.

Ainsi, tous les salariés célibataires sans enfant au SMIC bénéficieront de plus de 100 euros supplémentaires. Avec un enfant, un parent célibataire pourra percevoir la prime jusqu'à 2 050 euros de salaire net. Un couple avec deux enfants, dont l'un gagne le SMIC et l'autre 1.750 euros, verra ses revenus augmenter de 180 euros. Le nombre de foyers éligibles à la prime d'activité devrait passer de 3,8 millions à 5 millions. En tout, 55% des salariés payés au SMIC bénéficieront de la hausse de leur revenu grâce à la prime d'activité (environ 40% des salariés au SMIC bénéficiaient de la prime d'activité en 2018).

Le plafond pour pouvoir percevoir le bonus individuel de la prime d'activité sera augmenté de 1,2 SMIC (1379 euros net) à 1560 euros net pour une personne seule. La prime d'activité pourra être perçue jusqu'à un plafond de revenu mensuel de 1787 euros net. Cette mesure ne concernera donc pas seulement les salariés rémunérés au SMIC et la prime d'activité devrait bénéficier à 1,2 million de nouveaux ménages. Le seuil pour percevoir le bonus individuel est fixé à 0,5 SMIC soit 602 euros net mensuels au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La revalorisation est applicable dès janvier 2019, sur la base des revenus perçus d'octobre à décembre 2018. Ainsi, le premier versement de la prime revalorisée interviendra début février 2019.

## **Pourquoi le gouvernement a choisi d'augmenter la prime d'activité plutôt que le SMIC en réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat émanant du mouvement des « gilets jaunes » ?**

Nonobstant la déclaration du Premier ministre Édouard Philippe le 28 novembre 2018 « Notre politique n'est pas de faire des coups de pouce au Smic. C'est de faire en sorte que le travail paie », le SMIC étant un revenu du travail, un « salaire », l'augmenter c'est aussi « faire en sorte que le travail paie ».

Le gouvernement a préféré augmenter de manière assez importante la prime d'activité, en anticipant et rallongeant une vague d'augmentation prévue initialement jusqu'en 2021. D'une part, la prime d'activité est conçue afin d'inciter les individus à reprendre un emploi en augmentant la différence entre les revenus perçus en étant en emploi (avec un salaire modeste) et les revenus potentiellement perçus en situation de chômage ou d'inactivité.

D'autre part, le gouvernement a défendu qu'une augmentation du SMIC (au-delà de l'augmentation légale) aurait des conséquences négatives sur l'emploi. Certaines entreprises, les plus petites, ne pourront supporter l'augmentation et supprimeront des emplois voire mettront la clé sous la porte.

Plus généralement, les partisans de la modération ou de la restriction salariale (l'augmentation du SMIC entraîne une augmentation indirecte des autres salaires) mettent en évidence que nous vivons dans une économie ouverte et que nous ne pouvons faire abstraction du coût du travail dans les autres pays. La compétitivité des entreprises devrait être préservée ou améliorée en limitant ou restreignant le coût du travail.

Un autre contre-argument souvent repris est celui de l'inflation. L'augmentation du SMIC (ou des salaires en général) conduirait les entreprises à augmenter leurs prix afin d'ajuster leur marge et donc n'aurait pas d'incidence sur le pouvoir d'achat.

Certains économistes considèrent que l'augmentation des revenus permet aussi d'accroître la consommation, qui peut certes être compensée par une augmentation des prix mais l'ajustement peut aussi se réaliser partiellement par les quantités, c'est-à-dire par une augmentation de la production et donc de la richesse matérielle d'un pays (dans le cas où les marchandises ne sont pas importées). Ces variations de la production, nécessairement plus longues à se mettre en place qu'une augmentation de prix, peuvent, à termes, être également bénéfiques pour l'emploi. Rappelons que la consommation est un des moteurs principal de la croissance économique française.

## **L'avis de l'UNSA**

**Le gouvernement a donc choisi d'augmenter la prime d'activité pour ne pas accroître le coût du travail pour les entreprises. Cette mesure impacte à la hausse le pouvoir d'achat d'un certain nombre de salariés. Pour l'UNSA, le nombre de salariés bénéficiaires n'est pas suffisant. La prime d'activité étant un revenu de transfert financé par l'impôt, son extension acte davantage la moindre place des cotisations sociales dans le système de protection sociale, elle remplace un potentiel salaire et ne permet pas de cotiser à la Sécurité sociale. « Pour**

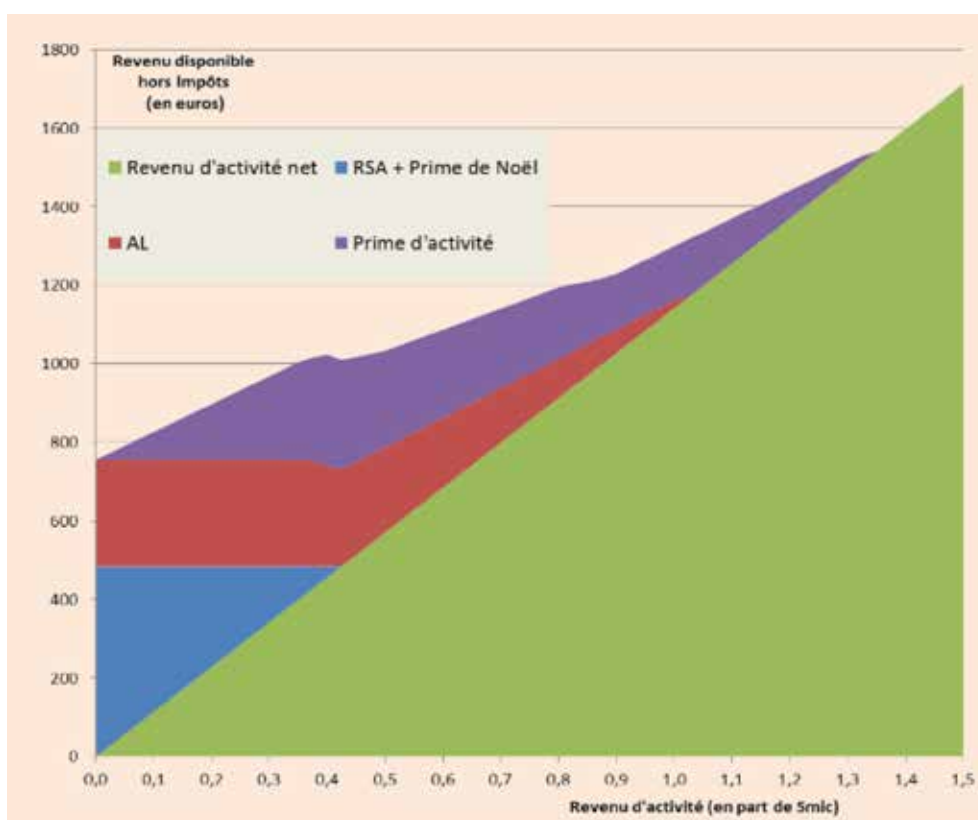
que le travail paie », l'État a arbitré en faveur d'une prime financée par l'impôt et non par les entreprises, renforçant la confusion entre revenu du travail et revenu de solidarité.

Pour l'UNSA, la prime d'activité est un outil de redistribution vers les salariés modestes qui peut être efficace socialement et économiquement mais se pose la question de son financement et surtout

de la provenance de celui-ci. La redistribution impliquant un transfert de revenu des plus aisés vers les plus démunis.

Par ailleurs, l'UNSA revendique la transformation de la prime d'activité en droit automatique.

### Place de la prime d'activité dans le revenu disponible (en euros par mois) d'un célibataire sans enfant<sup>4</sup>



Source : Ministère de la Solidarité et de la Santé, rapport d'évaluation sur la prime d'activité, 2017.